

LES RENDEZ-VOUS

ATELIER

ENVIRONNEMENT
SECURITEUNION DES
ENTREPRISES | UE35

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Judi 30 septembre 2021 – 11h00 – 12h00

WEBINAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la loi LOM impose aux entreprises de plus de 50 salariés sur un même site d'insérer dans leurs négociations salariales obligatoires avec les partenaires sociaux un volet mobilité, et à défaut d'élaborer un Plan de Mobilité Employeur (PDMe).

Le Plan de Mobilité Employeur (PDMe) est un ensemble de mesures, dont l'objectif est d'optimiser les déplacements générés par l'activité d'une entreprise :

- Les trajets domicile – travail des salariés... ;
- Les déplacements professionnels des collaborateurs ;
- Les visites des clients, des fournisseurs, partenaires ;
- Les livraisons de marchandises entrants / sortants...

Le plan de mobilité peut ainsi comporter des mesures portant sur l'organisation du travail, le télétravail, la flexibilité des horaires, le covoiturage, l'accès au site par les transports en commun, les modes alternatifs à la voiture...

L'objet de cet atelier est de vous présenter un exemple d'outil permettant de réaliser le diagnostic mobilité de votre entreprise, d'identifier les solutions pouvant être mises en place et d'animer le sujet mobilité dans le temps. Cet outil permettant à l'entreprise de formaliser son Plan de Mobilité Employeur.

INTERVENANT

Simon Schoch – Business Developer / WEVER

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

CONTACTS PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

/> PAR TÉLÉPHONE AU 02 99 87 42 97

/> PAR MAIL

Emmanuelle Brocchi Responsable
[Contact & inscription](#)

UNION DES ENTREPRISES 35 • UE35
2, Allée du Bâtiment • BP 71657 • 35016 Rennes Cédex •
02 99 87 42 97 • www.ue35.fr